



## **Accueillir un volontaire international de réciprocité en mission de service civique**

**Vadémécum 2024 -2025**

**Date butoir pour déposer le projet d'accueil 12 mai 2024**

### **Qu'est-ce que le volontariat international de réciprocité ?**

Le volontariat international de réciprocité vise à promouvoir l'accueil en France de jeunes volontaires du service civique étrangers. Cela ne signifie pas que vous devez également envoyer un jeune de votre établissement à l'étranger, on parle de réciprocité car il s'agit de rétablir un équilibre entre le nombre de volontaires français envoyés à l'étranger et le nombre de volontaires étrangers accueillis en France au niveau national.

⇒ [Plus d'informations sur le programme de réciprocité et ses enjeux](#)

### **Recevoir un jeune volontaire international, c'est s'engager dans la mission d'ouverture à l'international que promeut l'Enseignement catholique, en particulier celle de coopération internationale de l'Enseignement Agricole...**

La mobilité « entrante » (accueillir et recevoir des étrangers dans nos établissements, qu'il s'agisse d'élèves, d'enseignants, de professionnels ou de volontaires) fait partie intégrante de la mission de coopération internationale de l'enseignement agricole. Par ailleurs, cette mission comporte également les actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationales, notamment par la sensibilisation à l'ouverture à l'autre et par la rencontre interculturelle.

### **... et dans l'ouverture internationale au sein de l'enseignement catholique**

La présence d'un jeune volontaire étranger, en permettant échanges et rencontres, sert tout à fait ces enjeux éducatifs ! Et qui sait... cela peut également être le déclencheur de projets d'engagement à l'international pour nos jeunes !

## L'accueil de volontaires internationaux, une dynamique qui prend de l'ampleur !


### **Combien de volontaires de réciprocité accueillons-nous dans nos établissements ?**

- ⇒ En 2022-2023, 14 volontaires non français ont été accueillis dans le cadre d'une mission de service civique dans nos établissements.
- ⇒ Cette année, ils sont 17 volontaires internationaux, dont deux européens. Ils viennent des Philippines, du Pérou, d'Inde, du Liban, du Bénin, du Brésil, d'Equateur, d'Afrique du Sud, de Roumanie et d'Espagne.

Nous pouvons encore mieux faire : mobilisons-nous pour renforcer ces dynamiques d'échanges de jeunes et accueillir davantage de volontaires du monde entier !

### Concrètement ?

Ce qu'il faut avoir en tête avant de vous lancer à l'élaboration d'un projet :

 **Attention**, l'accueil d'un volontaire étranger en mission de service civique oblige l'établissement à :

- Prendre en charge son transport international aller-retour (des accords ont été signés avec certains pays d'envoi partenaires qui peuvent prendre en charge le transport international, voir au cas par cas) ;
- Lui fournir son hébergement : à l'internat, dans un appartement de fonction sur l'établissement, au sein de la congrégation de tutelle, en famille, par la location d'un logement etc... ;
- Prendre en charge son assurance maladie et assurance rapatriement ;
- Accompagner le jeune au plus près, dans son intégration et son projet d'avenir ;
- Ce que l'accueil du jeune volontaire soit un projet partagé par l'ensemble de l'équipe afin que chacun soit partie prenante de l'accueil.
- Impliquer le futur tuteur dans ce projet, pour qu'il ait d'une part, connaissance de la nature de son accompagnement, qui va au-delà de l'accompagnement sur la mission (voir chartre de l'intermédiation), d'autre part, avoir obtenu pleinement son consentement sur cette fonction, qui demande de l'investissement et du temps
- Anticiper les questions budgétaires auprès du Conseil d'Administration, si nécessaire

« Je suis intéressé...mais cela doit être compliqué... ? » Pas tant que ça ! Suivez le guide !

*Tout au long de votre projet d'accueil d'un jeune volontaire étranger, vous serez accompagné par des partenaires qui vous aideront dans les démarches.*

**Etape 1 :** Elaborez et saisissez votre projet de mission **pour le 12 mai 2024 au plus tard**

Rien de différent par rapport à l'accueil d'un volontaire français en service civique ... **Prenez connaissance de la fiche procédure N° 1**, pour savoir ce qui est attendu d'un projet d'accueil de volontaire, du tutorat .... et comment procéder.

***NB :** vous pouvez choisir une mission sur l'axe que vous souhaitez, vous n'êtes pas obligé de choisir spécifiquement l'axe « Développement international », tous les axes de missions sont ouverts à tous les volontaires, français ou non. Pour résumer, vous avez un besoin pour une mission que vous choisirez de confier à un volontaire étranger.*

Ensuite saisissez le dans la plateforme de gestion digitalisée Service Civique, via Isidoor,



reconnaisable par la tuile suivante :

Nous pourrions si besoin échanger ensemble sur votre projet.

- ⇒ Si votre projet est accepté et que la commission vous accorde un volontaire, nous vous mettrons en lien avec notre partenaire **France Volontaires** qui vous appuiera dans l'identification et la sélection des candidats (voir la rubrique ci-dessous).

**NB :** Attention, nous limitons le nombre de volontaires internationaux **à 20** (pour l'ensemble de l'Enseignement Catholique : SGEC et CNEAP) : travaillez la qualité de vos projets d'accueil !

**Etape 2 :** le recrutement, avec l'aide de France Volontaires ! <https://www.france-volontaires.org/> pour les jeunes en provenance de pays hors Europe

Notre partenaire France Volontaires, plateforme française des volontariats internationaux d'échange et de solidarité, vous accompagnera pour identifier et sélectionner le volontaire. Dans le cadre du programme de réciprocité, France volontaires a noué des partenariats avec des organisations de volontariat à l'étranger au Bénin, Togo, Mali, Côte d'Ivoire, Mauritanie notamment.

Par ailleurs, France Volontaires dispose d'Espaces Volontariats dans de nombreux pays. Ces deux éléments leur permettent de facilement identifier des candidats qui correspondent à votre projet.

- ⇒ Nous nous mettons en contact avec France Volontaires et transmettons votre projet de mission
- ⇒ France Volontaires entre en contact avec vous
- ⇒ France Volontaires et les espaces volontariats diffusent votre projet de mission
- ⇒ Les candidats vous envoient CV et lettre de motivation
- ⇒ Des entretiens sont organisés par visioconférence
- ⇒ Vous choisissez le candidat !

**Les pays d'origine possibles sont les suivants :** Bénin, Burkina-Faso, Cambodge, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Equateur, Ghana, Guinée, Haïti, Inde, Laos, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Népal, Niger, Pérou, Philippines, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, Vietnam

### **Etape 3 : les démarches à effectuer pour permettre l'arrivée du volontaire**

**Là encore, vous êtes accompagné dans cette étape par France Volontaires, le CNEAP, le SGEC et la Fédération des OGEC, qui facilitent les démarches administratives.**

- ⇒ Vous saisissez le dossier du volontaire dans la plateforme de gestion SC, via Isidoor
- ⇒ Etablissement du pré-contrat par la FNOGEC
- ⇒ Le jeune vous envoie son certificat médical
- ⇒ Vous transmettez les documents nécessaires à la demande de visas du volontaire (attestation de prise en charge du volontaire à son arrivée, attestation d'hébergement, lettre d'invitation). Des modèles seront disponibles.
- ⇒ France Volontaires facilite l'obtention du visa (un visa dédié à l'entrée et au séjour de ces jeunes a été mis en place par le Ministère de l'Intérieur)
- ⇒ Une fois le visa obtenu, vous achetez les billets d'avion du volontaire
- ⇒ Prendre une assurance maladie spécifique et rapatriement
- ⇒ D'autres documents sont requis ....

**NB :** Dans certains cas, le partenariat de France Volontaires avec l'agence de volontariat étrangère prévoit la prise en charge du billet d'avion par cette dernière.

- ⇒ De son côté, France Volontaires aide le jeune à se préparer au départ, aide pour les documents administratifs
- ⇒ Vous préparez l'arrivée du jeune : il faut notamment lui trouver un logement et l'informer des conditions d'hébergement dès le 1<sup>er</sup> entretien (sera-t-il en internat, salle de bain partagée, ...)!

### **Etape 4 : l'arrivée et l'accueil du volontaire**

**A l'arrivée du volontaire, quelques démarches sont encore à effectuer... mais surtout la mission peut commencer !**

- ⇒ Accueillir le volontaire à son arrivée, de préférence aller le chercher à l'aéroport ;

**Anecdote.** *A son arrivée, Pranjai, qui venait pour la première fois en France, a pris deux jours pour visiter Paris avant de se rendre à Mayenne ! Un jeune autonome... ! Patrick Pavy, chef d'établissement, l'a accueilli à la gare et l'a hébergé chez lui le week-end de son arrivée.*

- ⇒ Avancer les indemnités au volontaire en attendant que les versements soient effectués par l'agence du service des paiements ;
- ⇒ Aider le volontaire à ouvrir son compte bancaire, à s'affilier à la sécurité sociale, à prendre un téléphone...

### Et concernant les indemnités ?

Là encore, rien de différent par rapport à un volontaire français (le contrat établi est le même). Chaque mois, l'Agence du Service Civique verse au volontaire 504,98 euros et la structure d'accueil (c'est-à-dire l'établissement) verse une indemnité de subsistance de 114,85 euros qui peut être versée directement au volontaire ou bien prendre la forme d'une prestation en nature : dans le cas d'un volontaire étranger, cette indemnité est remplacée **par la prise en charge du logement, des repas, du transport etc...** par l'établissement.

### Comment se passe la mission ?

Comme pour un volontaire français ! Avec toute la plus-value que la présence d'un jeune volontaire venant d'un autre pays, avec une autre culture et un autre regard apporte aux jeunes, aux équipes et à l'établissement.

### Formation des tuteurs et des volontaires

Pour 2024-2025, dans le cadre des formations tuteurs organisées par la FNOGEC, un parcours de formation spécifique sera prévu pour les tuteurs de volontaires étrangers. Nous reviendrons vers vous avec les dates ultérieurement.

Concernant la formation des volontaires, qui se déroule sur 2 jours, nous apporterons des informations complémentaires ultérieurement.

### Webinaires

**Le 7 décembre 2023** : webinaire d'une heure animé par la Fédération des OGEC, le CNEAP, le SGEC, avec le témoignage d'un collègue habitué à accueillir des volontaires français et étrangers. Il avait pour but de présenter les modalités d'accueil en mission de service civique de volontaires français, européens et internationaux au sein d'un établissement. Vous pouvez retrouver la présentation et visionner le replay [ici](#).

**Le 19 février 2024** : webinaire relatif au montage du projet de 12h30 à 13h30, accessible en cliquant sur ce lien : <https://zoom.us/j/92783824062?pwd=anIHUjZ1WHILTmNrY2s5QWgwU1pKZz09>

Code secret : 291140

**Où trouver les documents utiles ?** ( notamment fiche procédure n° 1, qu'il est impératif de consulter)



Trouver tous les documents et leur emplacement (site internet et/ou plateforme de gestion via Isidoor) en cliquant sur la [liste récapitulative des documents à utiliser](#)

### Des questions ?

**Stéphanie Dumortier**, Responsable Coopération internationale  
[stephanie.dumortier@cneap.fr](mailto:stephanie.dumortier@cneap.fr)

**Mickael Gac**, Chargé de mission Pôle Éducatif, Pédagogique et Pastoral – SGEC  
[m-gac@enseignement-catholique.fr](mailto:m-gac@enseignement-catholique.fr)

Le/la responsable du Service Civique à la FNOGEC  
[service-civique@fnogec.fr](mailto:service-civique@fnogec.fr)